

Houssillon

Nom : Houssillon
 Prénoms : Joseph, Gabriel Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 21 Mars 1872 à St-Georges, canton
Hoyrieu, département de l'Isère, résidant
 à St-Georges, canton d' Hoyrieu, département
 de l'Isère, profession de Cultivateur
 fils de Jean et de Jeanne Pournier, domiciliés
 à St-Georges, canton d' Hoyrieu, département de l'Isère

N° 62 de tirage dans le canton d' Hoyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 14 novembre 1892 comme
appelé Arrivé au Corps le 14 dudit N° M^l 1194
 Soldat de 1^{re} Classe le 1^{er} Septembre 1896.
 Envoyé le 1^{er} Octobre 1896 en congé en attendant
 son passage dans la réserve. — Certificat
 de bonne conduite : Accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Novembre 1896

Régiment d'Inf^l de Vienne
 Dispensé de toute obligation militaire, après avoir fourni
 un certificat d'invalidité pour cause de maladie
 C.S.R. de Lyon du 17 Mars 1911 pour restéquit de maladie
chronique.

116 883

1192-247

A accompli une période d'exercices dans le 109^e Rég^t d'Infanterie
 du 2 au 10 août 1908
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1912
 Libéré du service militaire le 1^{er} Octobre 1919

Numéro matricule du recrutement : 247
 Classe de mobilisation : 1892

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns
 yeux gris bleu, front découvert
 nez moyen, bouche moyenne
 menton rond, visage rond
 Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). 3)
 militaire (2). _____

95^e Rég^t d'Infanterie

Inf^l à Vienne

109^e Rég^t d'Infanterie

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
17 ^e 1190	Lyon rue de St-Jacques	Alsace AS	R
10 Mars 1893	Diemitz	Vienne	R
7 Mars 1913	Diemitz	d.	D

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 ^{er} Nov ^{bre} 1896	1 ^{er} Nov ^{bre} 1908	1 ^{er} Nov ^{bre} 1912	1 ^{er} Nov ^{bre} 1919

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)